

Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2025-2026)

GENÈVE	
Disciplines concernées	FRA I (communication), FRA II (structuration) et MAT
Épreuve d'orientation	Pas d'épreuve d'orientation.
Critères d'orientation	La procédure de passage est basée uniquement sur les notes de l'élève. Au cours du printemps, les RL sont convié.es à une séance d'information.
Avis des représentantes légales et des représentants légaux	Pas nécessaire.
Instance de décision	Direction de l'école primaire pour les cas ouverts pour les élèves avec une moyenne inférieure à 3 dans la discipline concernée.

FRA : français; MAT : mathématiques.
RL : représentantes légales et représentants légaux.

Conditions d'accès à un regroupement du cycle 3 (année scolaire 2025-2026)

• Moyenne en FRA I, en FRA II, en MAT ≥ 4 • Somme des notes en FRA I, FRA II, MAT : 14 et plus	Regroupement exigences élevées (R3)
• Moyenne en FRA I, en FRA II, en MAT ≥ 3.5 • Somme des notes en FRA I, FRA II, MAT : 11.5 et plus	Regroupement exigences moyennes (R2)
• Moyenne en FRA I, en FRA II, en MAT ≥ 3 • Somme des notes en FRA I, FRA II, MAT : 9 et plus	Regroupement exigences de base (R1)